

COMMUNE

d'AUBAGNE

Convocation du 19/09/23

Date de publication : 02/10/23

Conseillers en exercice : 43

Présents : 34

Quorum : 22

N° 11-260923

OBJET :

SPORT ET EVENEMENTS SPORTIFS

Approbation des tarifs d'utilisation des équipements sportifs municipaux mis à disposition de la Faculté des Sciences et du Sport.

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois, et le mardi vingt-six septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

PRESENTS : Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie, Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints, Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMANN Monique, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur MIROUX William, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame METCHE-BARTHELEMY Mathilde, Monsieur ZANARINI Marc **formant la majorité des Membres en exercice.**

EXCUSES : Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Madame MORFIN Geneviève), Monsieur LEVISSE André (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain), Madame HARKANE Stéphanie (donne pouvoir à Madame AMARANTINIS Sophie), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur AMY Philippe), Monsieur GUEDJ Laurent (donne pouvoir à Monsieur RUSCONI Vincent) Monsieur CHAMLA Franck-Clément (donne pouvoir à Madame ROUX Magali), Monsieur LATZ Alexandre (donne pouvoir à Monsieur SALONE Arthur), Madame MELIN Joëlle (donne pouvoir à Madame BOUGEAREL Michèle), Madame BOISSON Valérie (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine)

M. Zarick KOURICHI a été élu Secrétaire.

Monsieur Pascal AGOSTINI rapporte :

La ville d'Aubagne accueille sur son territoire la Faculté des Sciences du Sport (F.S.S.) dont l'objectif est de former des étudiants dans une optique d'excellence et afin de favoriser la recherche.

Au vu de cet objet, la ville d'Aubagne considère qu'il est de l'intérêt général communal et du service public du sport, de soutenir la faculté Aix Marseille Université dans l'exercice de ses activités sportives.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230926-260923_11-DE
Reçu le 02/10/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
02/10/2023

.../...


Délibération n° 11-260923 du Conseil Municipal du 26 Septembre 2023 (suite) :

Pour ce faire, la ville d'Aubagne et la Faculté sont convenues que ce soutien prendrait la forme d'une mise à disposition de locaux et d'installations sportives, objet d'une convention signée par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Municipal.

Cette délibération propose pour l'année 2023/2024 de procéder à la fixation de la redevance pour l'occupation du domaine public de certains équipements sportifs appartenant à la commune d'Aubagne.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU les articles L2121-6 et L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L2125-1 et suivants du Code Général de Propriété des Personnes Publiques,

CONSIDERANT la nécessité de fixer les tarifs d'occupation des équipements sportifs municipaux,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE Unique : d'APPROUVER les tarifs à appliquer à l'occasion de la mise à disposition des équipements sportifs municipaux à la Faculté des Sciences du Sport, ci-après désignés :

TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL			
Année 2023/2024			
Libellé		Unité	Tarif en euros
Stades et assimilés		1h00	18,66
Gymnases et assimilés		1h00	13,99
Piscine	Bassin entier	1h00	77,74
	Par ligne d'eau	1h00	19,44

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230926-260923_11-DE
Reçu le 02/10/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
02/10/2023

.../...
